CDG37
Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

l'Actu

N°5
Septembre 2021

"agir ensemble"

édito

Poursuivre ensemble la mise en œuvre de la loi TFP et aller de l'avant !

Voici le cinquième numéro de l'ACTU, un semestriel que le Centre de gestion d'Indre-et-Loire a lancé il y a tout juste deux ans.

La période qui s'ouvre va voir l'achèvement de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique initiée dès 2019 avec, notamment, l'instauration des comités sociaux territoriaux succédant aux Comités Techniques et CHSCT, à l'issue des futures élections professionnelles de fin 2022. Les prochains mois verront aussi la mise en œuvre de plusieurs ordonnances, en ce qui concerne les instances médicales, la protection sociale complémentaire ou encore la négociation collective.
Lors de toutes ces étapes, le Centre de gestion continuera à se tenir à vos côtés pour vous accompagner autant que nécessaire, tout en veillant à ajuster son organisation dans un souci d'efficacité et de maîtrise de la dépense publique.

Dès à présent, notre établissement s'adapte aux changements en cours et se met en conformité avec les dispositions législatives renforçant les coopérations à l'échelle régionale. C'est ainsi que le CDG 37 vient d'être reconduit, par un vote unanime, comme Centre de Gestion coordonnateur de la Région Centre-Val de Loire pour la période 2022-2024. Il nous reviendra dans ce laps de temps de mettre en œuvre un nouveau Schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation, qui intègre plusieurs domaines d'intérêt partagé entre nos six centres départementaux (concours et examens, observatoire de l'emploi public, reclassement en cas d'inaptitude physique…).

Au moment où se profile le départ à la retraite de notre Directrice Générale des Services, Nathalie PERON (nous y reviendrons en temps utile), je voudrais encore, ici, mentionner le recrutement de Benoit de KILMAINE, qui a rejoint notre équipe en qualité de Directeur Adjoint. Qu'il me soit donné ici l'occasion, au nom des membres de notre conseil d'administration, de lui souhaiter la bienvenue !

En vous remerciant de votre confiance, je vous souhaite une bonne lecture de notre Lettre d'Actu.

Cordialement,

Jean-Gérard PAUMIER, Président du CDG37,
et les membres du Conseil d'Administration

sommaire

p.2 **Pôle de l'Emploi Public**

Un site internet unique pour les inscriptions aux concours

Entretien de Maguy ANDRAULT, rédacteur au Service de Remplacement et de Renfort (SRR)

Pôle Juridique & Statutaire

Tables rondes RH en webinaire

Lancement de la campagne « Promotion Interne 2021 »

p.3 **Pôle Santé au Travail**

Matinée Addictions du 17 juin 2021

FIPHFP et CDG 37

Pôle Administration Générale

Renforcement de l'équipe du Pôle

p.4 **Focus**

Sur la Coordination régionale des Centres de Gestion

Agenda

La période préparatoire au reclassement (PPR) s'adresse à l'agent déclaré définitivement inapte aux fonctions de son grade par le comité médical.
Elle constitue une période transitoire limitée permettant à l'agent de se préparer et se qualifier en vue de son reclassement dans un nouveau grade, sur un emploi compatible avec son état de santé.

Bilan de la 1ère année de mise en œuvre de la PPR par le service Conseil en mobilité et évolution professionnelle du CDG, en 2020 :

4 PPR :

- 1 reclassement
- 1 PPR inaboutie (départ en retraite pour invalidité en cours)
- 1 PPR reconduite en 2021 en raison du contexte sanitaire
- 1 PPR en cours

aurelie.dufreix@cdg37.fr

Pôle de l'Emploi Public

Un site internet unique pour les inscriptions aux concours

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoyait l'interdiction des multi-inscriptions aux concours de la fonction publique. Le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 vient en préciser les modalités de mise en œuvre en limitant, désormais, l'inscription d'un candidat à un même concours organisé simultanément par plusieurs centres de gestion. A noter qu'il reste possible de s'inscrire à plusieurs voies de concours (interne, externe ou 3ème voie) au sein d'un même CDG. Pour garantir l'effectivité de cette nouvelle disposition, un site unique d'inscription au niveau national a été développé par le groupement d'intérêt public (GIP) informatique des centres de gestion : « concours-**territorial**.fr ».

Ce portail constitue, depuis le 19 avril 2021, le point d'entrée unique à toute préinscription à un concours ou examen professionnel, sans pour autant se substituer aux sites des CDG organisateurs. Toutes les sessions organisées par les CDG y seront, en effet, référencées et les informations seront mises à jour régulièrement.

Entretien de Maguy ANDRAULT, rédacteur au Service de Remplacement et de Renfort (SRR)

Pourriez-vous nous présenter le parcours qui vous a conduit à faire partie du SRR du CDG ?

Arrivée en mars 2003, j'ai commencé les missions en petites collectivités où j'ai pu me perfectionner et me former, ce qui me permet aujourd'hui d'être autonome et d'avoir des postes polyvalents en fonction de mon grade.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce travail « itinérant » ?

La polyvalence, je n'aime pas l'ennui ! La variété des contextes de travail !

Quels types de missions réalisez-vous au sein des collectivités ?

J'assure principalement des remplacements en petites collectivités, à l'occasion d'un congé maternité ou pour un arrêt maladie, par exemple. Cela peut, également,consister en un accompagnement de prise de poste, suite à un recrutement. Mes missions sont très variées, ainsi je peux aussi bien assurer ma mission sur un poste de "secrétaire de mairie", que sur un poste en comptabilité ou à l'Etat civil.

Campagne Rapport Social Unique (RSU) 2020 :

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire finalise son RSU 2020.
Et vous, où en êtes-vous du vôtre ?

Rappel : la fin de la collecte de données aura lieu le 30 septembre 2021.
Dans un délai de 60 jours à compter de la présentation du RSU au Comité Technique et au plus tard avant le 31/12/2021, le RSU devra être rendu public par chaque collectivité sur son site internet ou, par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

https://bs.donnees-sociales.fr

carrière@cdg37.fr

Pour la PI 2021 :

instancesparitaires@cdg37.fr

Pôle Juridique & Statutaire

Tables rondes RH en webinaire

Depuis 2019, le service juridique, en lien avec les autres services du Pôle juridique et statutaire avait pris l'habitude d'organiser, en présentiel, des Tables Rondes RH sur les thèmes les plus abordés dans sa mission de conseil aux collectivités. Afin de s'adapter au contexte sanitaire et de garder le lien avec les collectivités, il a été nécessaire de revoir le format de ces échanges pour privilégier le distanciel.

Ainsi, depuis le début de l'année, 2 webinaires ont été organisés :

- **Février 2021 :** la formation et le compte personnel de formation
- **Juin 2021 :** les évolutions règlementaires applicables aux contractuels de droit public depuis la loi TFP de 2019

Avec au total plus de 150 participants sur ces 2 sessions, ce format est un succès et nos services sont d'ores et déjà en train de réfléchir aux thèmes qui seront abordés lors des prochaines éditions.

Lancement de la campagne « Promotion Interne 2021 » ...

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction Publique » supprime l'avis préalable des Commissions Administratives Paritaires (CAP) dans le cadre de la Promotion Interne (PI), sans toutefois modifier la compétence du Président du CDG qui conserve le pouvoir de décision pour établir les listes d'aptitude au titre de la PI, en s'appuyant sur les critères définis dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la PI.

Ainsi, courant janvier 2021, un groupe de travail, constitué d'élus, de fonctionnaires territoriaux et de représentants syndicaux siégeant aux CAP ou au Comité Technique (CT), a déterminé les LDG de la PI et précisé les principes selon lesquels le Président du CDG va, désormais, arrêter les listes d'aptitude au titre de la Promotion Interne.

RAPPELS : la PI permet de changer de cadre d'emplois, voire de catégorie, en cela elle se distingue de l'avancement de grade qui s'effectue au sein du même cadre d'emplois. Seuls les agents fonctionnaires, peuvent bénéficier des dispositions de la Promotion Interne sous certaines conditions statutaires.

De plus, les postes ouverts au titre de la PI, sont soumis à des quotas, liés au nombre de recrutements effectués par voie de concours ou de mutation (QR code). Au final, peu d'agents peuvent en bénéficier. Le recrutement par voie de concours reste donc le mode d'accès offrant le plus grand nombre de possibilités de nomination.

Les listes d'aptitude PI 2021 seront dressées courant novembre 2021, **pour une date de validité au 1er décembre 2021**.

Pôle Santé au travail

Matinée Addictions du 17 juin 2021

A l'initiative du Centre de Gestion et en collaboration avec l'Association Addictions France, le Théâtre à la Carte et la MNT, les élus locaux, les encadrants, les gestionnaires de ressources humaines, les assistants de prévention du département ont été conviés le 17 juin 2021 à participer, à la Maison des Sports de Touraine (Parçay-Meslay), à une matinée d'information sur le thème de **la consommation de substances psychoactives et les addictions.**

Une pièce de théâtre ainsi que les deux diaporamas présentés auront permis de mettre en lumière les conséquences d'une consommation d'alcool, de cannabis… ou d'une addiction sur le travail. Il s'agissait en particulier de sensibiliser les employeurs à la réalité de ces situations et de leur proposer des pistes d'actions de prévention concrètes.

FIPHFP* et CDG 37 : renouvellement du partenariat en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le département

Partenaires depuis plus de douze ans, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et le FIPHFP souhaitent poursuivre et renforcer l'accompagnement des employeurs territoriaux dans la mise en place de leurs actions en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap. A cet effet, une nouvelle convention partenariale prendra effet le 1er janvier 2022 pour une durée de trois années.

** Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique*

Retrouvez sur notre site internet, le guide publié par le Centre de Gestion à cette occasion et les outils pratiques mis à votre disposition afin de déployer une démarche globale de prévention :

Consommation de substances psychoactives et addictions - Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

cdg37.fr

Pôle Administration Générale

Renforcement de l'équipe du Pôle pour mieux vous accompagner

Le Centre de Gestion a récemment renforcé son Pôle Administration Générale afin d'apporter une meilleure qualité de service aux Collectivités.

À cet effet, un agent de catégorie B est arrivé mi-juin pour compléter une équipe de 4 personnes.
Les agents de ce Pôle assurent le fonctionnement général du Centre de Gestion en matière de finances, comptabilité, ressources internes et d'intendance. Ils proposent, par ailleurs, leur expertise aux Collectivités en matière de :

- gestion des droits syndicaux pour le remboursement des DAS et des ASA (pour certaines Collectivités)
- étude et simulations des droits au chômage et de calcul des ARE
- paies externalisées.

À ce titre, le CDG réalise à ce jour les paies de 11 Communes et de 6 établissements publics, soit approximativement 500 paies mensuelles.

Rappel Information :

La mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) ***devient obligatoire au 01/01/2022*** *pour toutes les communes de moins de 100 agents et pour les établissements publics ayant moins de 350 agents.*

Vous pouvez trouver de plus amples précisions sur la DSN dans l'Actu n°4 de janvier 2021.

Flashez !

Vos interlocutrices

Bénédicte DESIDERI *(Directrice)*
02.47.60.85.16

Isabelle NIEPCERON
02.47.66.71.72

Chantal SIGNOLET
02.47.60.85.28

Bérangère AVELEZ
02.47.66.71.71

Nouvelles adresses mails de contact :

Pour les finances, droits à chômage et droits syndicaux
administration@cdg37.fr

Pour les cotisations versées au CDG
cotisations@cdg37.fr

Pour les paies réalisées par le CDG
paie@cdg37.fr

focus

Focus sur la Coordination régionale des Centres de Gestion

Depuis 2007, les Centres de gestion sont incités à se regrouper par région, pour une mise en commun leurs compétences.

Tout en conservant leur autonomie, les CDG mutualisent leurs moyens et harmonisent leurs pratiques dans un certain nombre de domaines prédéfinis par la loi (organisation des concours et examens professionnels ; publicité des créations et vacances d'emplois ; prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) ; reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ; aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité ; publicité des listes d'aptitudes).

Les six CDG de la Région Centre-Val-de-Loire qui ont une pratique éprouvée de longue date du travail coopératif, ont décidé de gérer en commun d'autres missions et projets mutualisés, plus spécifiques (à titre d'exemple, la mise en place d'un référent déontologue mutualisé).

La coordination des 6 CDG de la région Centre Val de Loire est assurée par un « Centre de Gestion Coordonnateur », dont le rôle est d'assurer la coordination des missions obligatoires, ainsi que celle des autres missions volontairement mutualisées.

Deux instances composées respectivement d'élus et des DGS/DGA des 6 départements, assurent le fonctionnement administratif de la Coordination. Par ailleurs, des groupes de travail régionaux ont été mis en place sur des thématiques spécifiques.

A ce titre, les CDG de la Région Centre Val de Loire viennent, une nouvelle fois, de placer leur confiance dans le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en le désignant à l'unanimité des voix Centre Coordonnateur pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2022.

les dates

Agenda

Pôle de l'Emploi Public

Prochains concours / examens organisés par le CDG

Concours d'assistant d'enseignement artistique (option trombone) :

- Retrait des dossiers du 14 septembre 2021 au 20 octobre 2021
- Dépôt des dossiers au plus tard le 28 octobre 2021
- Epreuves à compter du 7 février 2022

Examen professionnel des adjoints du patrimoine et des bibliothèques

- Retrait des dossiers du 19 octobre au 24 novembre 2021
- Dépôt 2 décembre 2021
- Epreuves le 24 mars 2022

Attention

Concours de Rédacteur, rappel de la date des épreuves écrites
le 14 octobre 2021

Pôle Juridique & Statutaire

CAP, CCP et CT/CHSCT 2ème semestre 2021

Pensez à transmettre vos dossiers :

- Avant le 3 septembre 2021 pour les séances du 7 octobre 2021
- Avant le 29 octobre 2021 pour les séances du 2 décembre 2021
- Avant le 31 décembre 2021 pour les séances du 3 février 2022

Promotion Interne :

Date limite de transmission des dossiers : le **30 septembre 2021**, délai de rigueur, cachet de la poste faisant foi.

Fonction Publique Territoriale
CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

cdg37.fr

CDG37 – 25 rue du Rempart – CS 14135 – 37041 TOURS Cedex 1 – **Tél : 02 47 60 85 00**

Directeur de publication : Monsieur Jean-Gérard PAUMIER | **Rédacteurs en chef :** Nathalie PERON – Benoît de Kilmaine | **Comité de rédaction :** Isabelle MONTAUT, Jean-Yves ROBICHON, Dorothée DANCZURA, Bénédicte DESIDERI, Pierre MADJALIAN | **Conception, réalisation et impression :** LAGENCEGRAPHIQUE
Crédits photos : CDG37, Lagencegraphique | **Tirage :** 500 exemplaires | **Magazine gratuit** | **Imprimé sur papier recyclé**